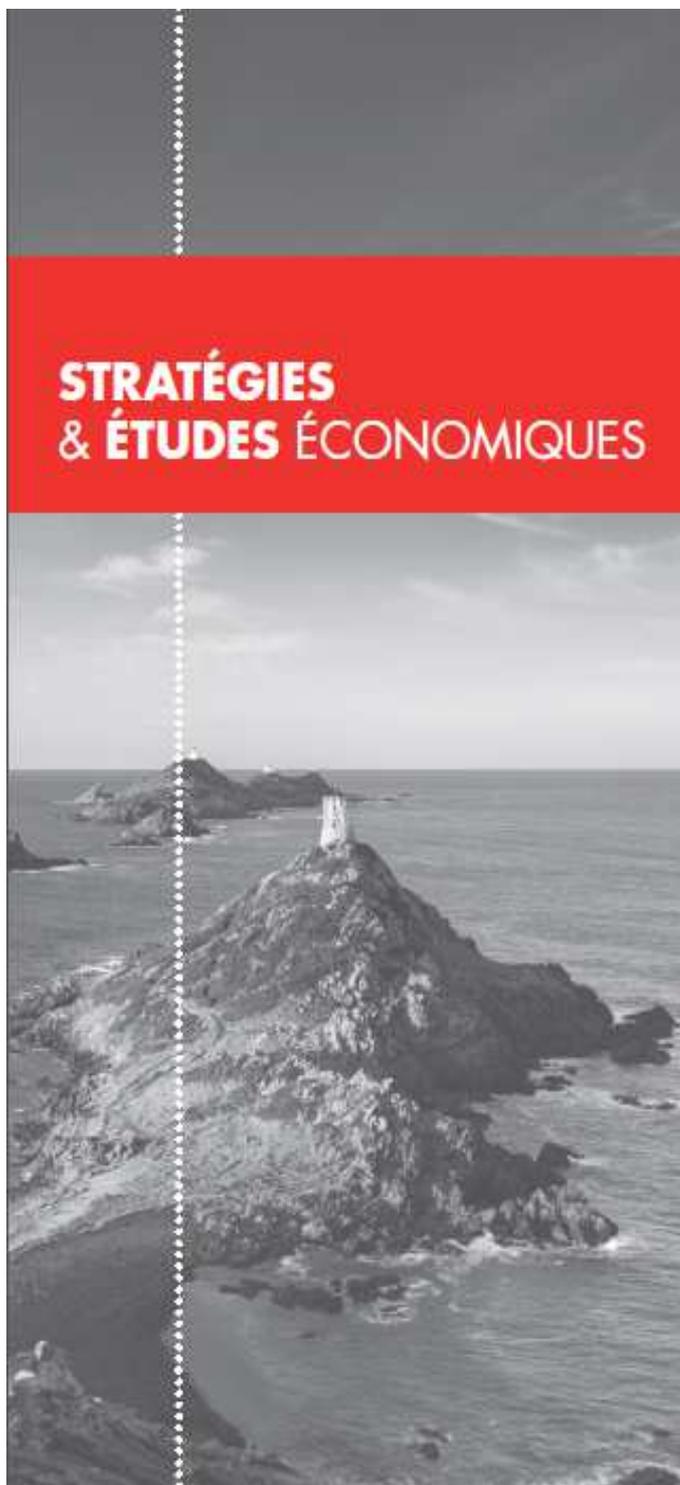


LA LETTRE ÉCO



LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau économique et financier de la semaine
- Statu quo sur les marchés
- Le baril de pétrole à plus de 60 dollars en 2018 ?

C'EST DÉJÀ HIER

- Amélioration confirmée sur le front de l'emploi ?
- Les Luxembourgeois et les Allemands en tête pour la consommation

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- Temps dégagé jusqu'à nouvel ordre !
- La Banque centrale européenne entre deux feux
- Faut-il sauver le soldat « profit » ?
- Le budget européen à l'heure du Brexit

LE COIN DES TENDANCES

- Les entreprises européennes mettent le cap sur le digital
- La France, le pays des TPE mais aussi des grands groupes

LE COIN DU GRAPHIQUE

- Les ménages pas tous égaux pour équiper leur maison

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS

LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA SEMAINE

	Résultats 15 décembre 2017	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2016
CAC 40	5 349,30	-0,92 %	4 862,31
Dow Jones	24 651,74	+1,33 %	19 762,60
Nasdaq	6 936,58	+1,41 %	5 383,12
Dax Allemand	13 103,56	-0,38 %	11 481,06
Footsie	7 490,57	+1,31 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 560,53	-0,86 %	3 290,52
Nikkei 225	22 553,22	-1,13 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (20 heures)	0,636 %	+0,003 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,302 %	-0,006 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,369 %	-0,011 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (20 heures)	1,1778	+0,06 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (20 heures)	1 255,001	+0,56 %	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (20 heures)	63,131	-0,27 %	56,620

Statu quo sur les marchés

L'annonce du relèvement des taux de 0,25 point par la Banque centrale américaine était attendue. Cette hausse, la troisième de l'année, n'a donc eu aucun effet sur les marchés. Cette hausse de la FED était la dernière sous la présidence de Janet Yellen. La nouvelle fourchette du taux directeur est 1,25/1,5 %. En 2018, trois nouvelles hausses sont programmées en retenant comme hypothèses 2,5 % de croissance et 3,9 % de chômage

Si tous les voyants sont au vert ou presque aux Etats-Unis, un sujet d'inquiétude demeure, l'inflation. En novembre, les prix à la consommation ont augmenté de 0,4 %. En excluant les prix de l'alimentaire et de l'énergie, la hausse n'est que de 0,1 %, soit une hausse annualisée de 1,7 %. L'inflation n'arrive pas à arrimer la barre des 2 %.

En fin de semaine, les marchés ont pâti des incertitudes sur l'adoption de la réforme fiscale. Les investisseurs attendent la publication du texte de la réforme fiscale proposé par le parti républicain.

Le baril de pétrole à plus de 60 dollars en 2018 ?

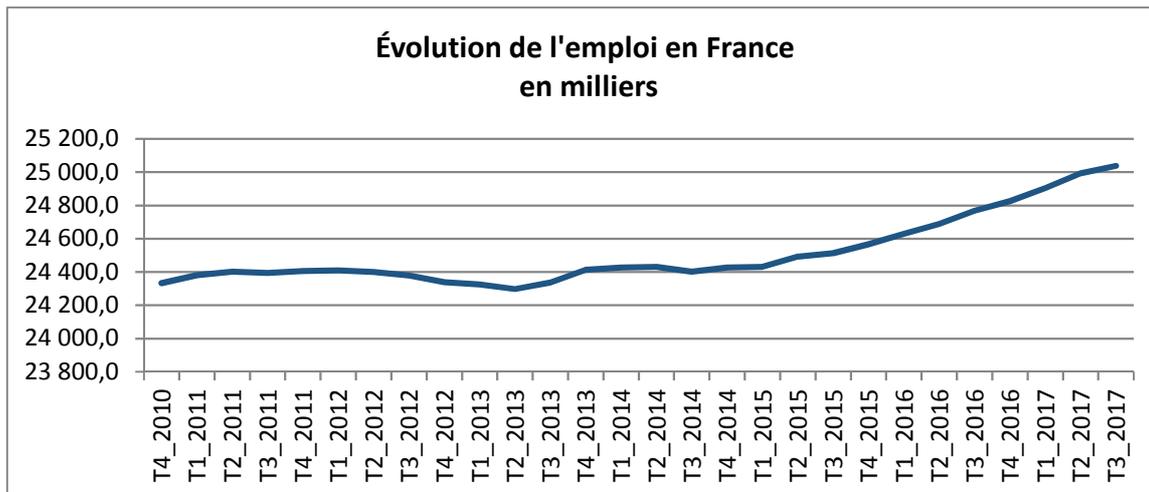
Avec la reconduction de l'accord de régulation de la production par les membres de l'OPEP et la Russie, la tendance est à la hausse pour le cours du baril. L'accélération de la croissance de l'économie mondiale et l'éventuel retour à la normale des stocks du pétrole devraient soutenir les cours. Néanmoins, des rumeurs circulaient concernant un possible arrêt prématuré des mesures de limitation des pays de l'OPEP. Lors de la réunion, les pays producteurs ont insisté sur le fait qu'ils allaient se revoir régulièrement pour évaluer l'état du marché et, en cas d'améliorations substantielles, mettre un terme à l'accord. Les capacités disponibles de production aux Etats-Unis et au Canada sont importantes. En outre, ces dernières années, le niveau de rentabilité des gisements de pétrole de schiste a, fortement baissé. Un baril à 60/65 dollars devrait provoquer une hausse de la production américaine. L'évolution des cours dépendra alors de la progression de la demande. Si la croissance de l'économie mondiale se maintient autour de 3,6 %, le baril pourrait rester durablement au-dessus de 60 dollars. Ces dernières semaines, plusieurs analystes ont revu leurs prévisions à la hausse. Ainsi, le Crédit Suisse parie sur un cours à 60 dollars en 2018, en hausse de 7 dollars par rapport à la précédente prévision. Royal Bank of Canada anticipe 62,30 dollars en moyenne pour le Brent en 2018, contre 55,50 dans ses prévisions précédentes. L'économiste d'AG2R LA MONDIALE, Philippe Brossard estime également qu'en 2018 le cours devrait être légèrement au-dessus de 60 dollars.

C'EST DÉJÀ HIER

Amélioration confirmée sur le front de l'emploi ?

Près de 270 000 emplois créés en un an en France

L'INSEE a confirmé qu'au troisième trimestre 2017, les créations nettes d'emploi salarié ont été de 44 500, soit une hausse de +0,2 %, après +0,4 % au trimestre précédent. L'emploi salarié augmente de 49 900 dans le privé, alors qu'il a diminué de 5 400 dans la fonction publique. Sur un an, le résultat est très positif avec un gain de 269 100 (soit +1,1 %) : +260 100 dans le privé et +9 000 dans le public.

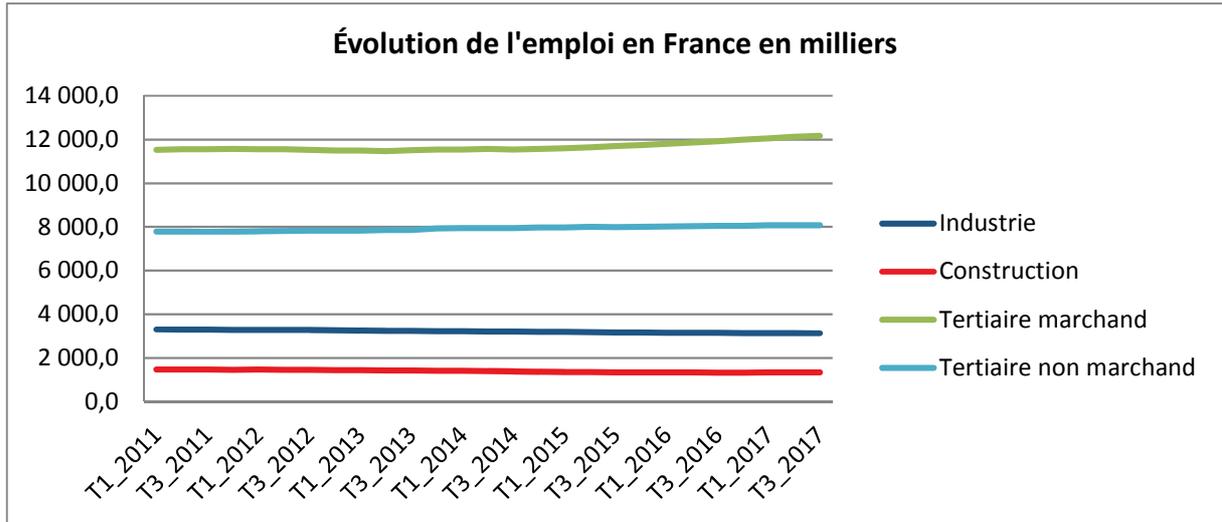


Source INSEE

Au troisième trimestre 2017, l'emploi salarié a continué de reculer dans l'industrie : -2 800 (soit -0,1 %, comme le trimestre précédent). Sur un an, l'emploi salarié industriel s'est contracté de 15 600 (soit -0,5 %). En revanche, la reprise de l'emploi salarié dans la construction se confirme. Il a augmenté pour le troisième trimestre consécutif : +1 700 au troisième trimestre 2017 (soit +0,1 %), après +5 400 le trimestre précédent. Sur un an, la hausse a été de +12 100 (soit +0,9 %).

Au troisième trimestre 2017, dans les services marchands, le nombre d'emplois salariés s'est accru de 47 300, soit +0,4 %, après +0,6 % le trimestre précédent. Le gain sur un an est de 253 200, soit une hausse +2,1 %. L'emploi intérimaire a augmenté de nouveau au troisième trimestre 2017 : +10 900, soit +1,5 %, après +4,2 % au trimestre précédent. Sur un an, il est en très nette hausse : +99 600, soit +15,9 %. L'emploi salarié dans les services marchands hors intérim a progressé de nouveau : +36 400 au troisième trimestre 2017 (soit +0,3 %, après +0,4 %). Sur un an, il augmente de 153 600 (+1,4 %).

Le troisième trimestre est moins bon que le précédent du fait d'une moindre croissance de l'intérim. La période estivale se traduit de plus en plus par une contraction du nombre de CDD et des missions en intérim. Les activités saisonnières ne compensent pas la baisse d'activité dans les autres secteurs. La perte d'emplois dans l'industrie doit être relativisée du fait du recours croissant à l'intérim et à l'externalisation. Depuis néanmoins deux ans, l'emploi est bien orienté en France. Le dernier trimestre 2017 devrait connaître une accélération des créations d'emploi.



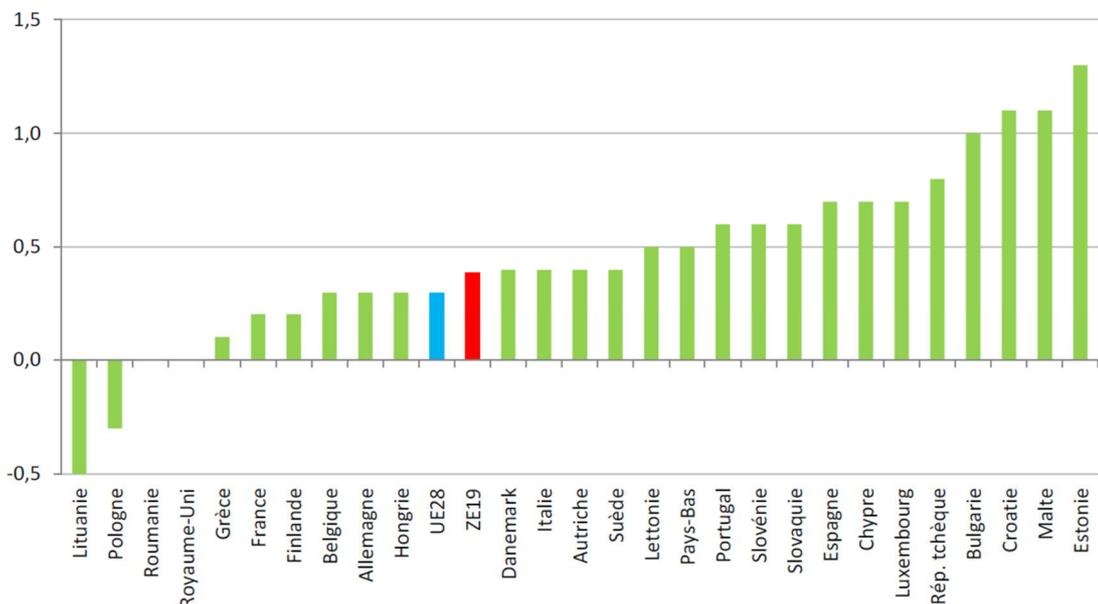
Source : INSEE

Une amélioration générale en Europe

Selon Eurostat, la situation de l'emploi continue, de s'améliorer au sein de l'Union européenne. Sur un an, l'emploi a augmenté de 1,7 % dans la zone euro et de 1,8 % dans l'Union au troisième trimestre 2017. Le nombre de personnes ayant un emploi a augmenté de 0,4 % dans la zone euro et de 0,3 % dans l'Union au troisième trimestre 2017 par rapport au trimestre précédent. Au deuxième trimestre 2017, l'emploi avait progressé de 0,4 % dans la zone euro et de 0,5 % dans l'Union. Ces chiffres sont corrigés des variations saisonnières.

Selon les estimations d'Eurostat, 236,3 millions d'hommes et de femmes avaient un emploi dans l'Union au troisième trimestre 2017, dont 156,3 millions dans la **zone euro**. Il s'agit des plus hauts niveaux jamais enregistrés dans les deux zones.

**Taux de croissance de l'emploi
dans les États membres au troisième trimestre 2017**
% de variation par rapport au trimestre précédent, corrigé des variations saisonnières - Eurostat



Les Luxembourgeois et les Allemands en tête pour la consommation

La consommation individuelle effective (CIE) est une mesure du bien-être matériel des ménages. Elle est constituée de biens et services effectivement consommés par les individus, indépendamment du fait que ces biens et services aient été achetés et payés par les ménages, par l'État, ou par des institutions sans but lucratif. Dans les comparaisons internationales de la consommation en volume, cet indicateur est souvent considéré comme une mesure faible de la consommation car il n'est pas influencé par les différents modes d'organisation de certains services consommés par les ménages, comme les services de santé et d'éducation. Ces services peuvent être assurés selon les pays par le public, le privé ou de manière mixte.

En 2016, la consommation individuelle effective par habitant exprimée en standards de pouvoir d'achat (SPA) s'est située, parmi les États membres, entre 53 % de la moyenne de l'Union européenne (UE) en Bulgarie et 132 % au Luxembourg.

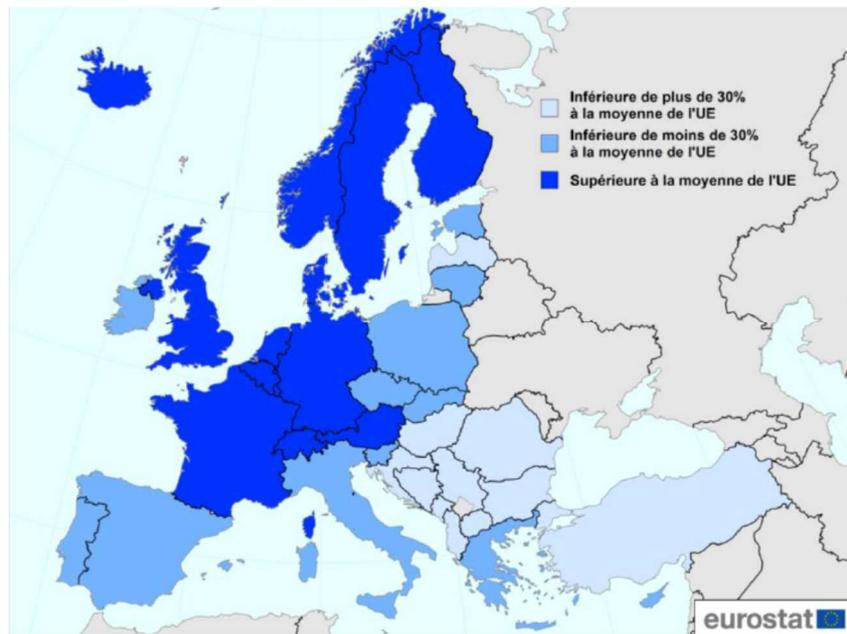
Dix-huit États membres se situent en-dessous de la moyenne de l'Union quand dix États membres ont affiché une consommation par habitant supérieure à la moyenne. Le niveau le plus élevé a été enregistré au Luxembourg (à 32 % au-dessus de la moyenne de l'Union) devant l'Allemagne (à plus de 20 % au-dessus de la moyenne). Ces pays étaient suivis de l'Autriche, du Royaume-Uni et de la Finlande. La France arrive en 8^{ème} position avec un niveau de consommation supérieur de 11 % à la moyenne communautaire.

Dans treize États membres, la consommation par habitant variait entre la moyenne de l'Union et 30 % en-dessous. En Italie, en Irlande et à Chypre, les niveaux étaient de maximum 10 % inférieurs à la moyenne tandis que l'Espagne, la Lituanie, le Portugal et Malte se situaient entre 10 % et 20 % en-dessous. La République tchèque, la Grèce, la Slovénie, la Slovaquie et la Pologne se positionnaient entre 20 % et 30 % en-dessous de la moyenne.

Cinq États membres enregistraient une CIE par habitant plus de 30 % inférieure à la moyenne de l'Union. En Lettonie, en Hongrie ainsi qu'en Roumanie, les niveaux étaient 30 % à 40 % inférieurs à la moyenne, alors que la Croatie et la Bulgarie avaient une CIE par habitant inférieure de plus de 40 % à la moyenne de l'Union.

Sur les trois dernières années, la consommation par habitant, exprimée par rapport à la moyenne de l'Union, est restée relativement stable dans une majorité d'États membres. Toutefois, de nettes hausses ont été observées en Roumanie (61 % de la moyenne de l'UE en 2016, contre 56 % en 2014), en Lituanie (85 % vs. 81 %) ainsi qu'en Estonie (72 % vs. 69 %). En revanche, la baisse la plus marquée a été enregistrée au Luxembourg (132 % en 2016, contre 138 % en 2014), suivi de l'Autriche (119 % vs. 122 %), de la Belgique (112 % vs. 115%) et de la Grèce (77 % vs. 80 %).

Consommation effective par habitant - 2016



En 2016, les ménages de l'Union européenne (UE) ont dépensé 5,5 % de leurs dépenses totales de consommation pour « l'ameublement, l'équipement ménager et l'entretien ménager de routine ». Cela représente une dépense totale de plus de 443 milliards d'euros, soit 3 % du PIB de l'UE ou 900 euros par habitant de l'UE. Les dépenses annuelles des ménages pour « l'ameublement, l'équipement ménager et l'entretien ménager de routine » sont donc à peu près équivalentes à celles qui concernent l'entretien et le fonctionnement des véhicules personnels.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Temps dégagé jusqu'à nouvel ordre !

La Banque de France a confirmé l'accélération de la croissance pour 2017 qui selon ses dernières prévisions devrait atteindre 1,8 %, soit le taux le plus élevé depuis 2011. La France n'arriverait néanmoins pas à accrocher le taux de 2 %. Après trois années de croissance modérée (1,0 % en 2014 et 2015 et 1,1 % en 2016), l'activité française a enregistré, un réel rebond en 2017. La bonne nouvelle provient de la reprise de l'investissement des entreprises et des ménages. Le point faible demeure le commerce extérieur dont la contribution à la croissance reste négative. Selon la Banque de France, les enquêtes de conjoncture les plus récentes soulignent la bonne tenue de l'activité en cette fin d'année mais des tensions sur l'offre commencent à se manifester.

La croissance serait de l'ordre de 1,6 % à 1,8 % par an entre 2018 et 2020. Ce rythme de croissance resterait bien supérieur à celui de la croissance potentielle, estimée autour de 1,3 % sur les années de projection. Au-delà, sur 2019 et 2020, les effets des réformes récemment entreprises et les orientations de politique économique des prochaines années auront aussi un impact sur le rythme de croissance.

La Banque de France espère que, sur la période 2018-2020, l'amélioration de la compétitivité extérieure des entreprises françaises leur permette de regagner des parts de marché. Les exportations pourraient, selon les estimations de la banque centrale,

progresser de 5,9 % grâce à l'augmentation de la demande mondiale adressée à la France. Les importations restent toujours dynamiques, la contribution du commerce extérieur serait légèrement positive.

L'investissement des entreprises continuerait à être soutenu par la progression de l'activité économique ainsi que le bas niveau des taux d'intérêt. Il ne conserverait toutefois pas le rythme de progression élevé de 2016 et 2017, qui a porté le taux d'investissement des entreprises à un niveau supérieur au précédent pic de 2008. L'endettement des entreprises qui atteint un niveau élevé devrait se stabiliser.

La consommation des ménages resterait dynamique du fait de l'augmentation des gains de pouvoir d'achat favorisés par l'accélération des revenus salariaux liée à la baisse du chômage. Les mesures fiscales prévues en lois de finances soutiendraient également le revenu des ménages à partir de la fin de l'année 2018. Une partie de ces gains contribuerait à la remontée du taux d'épargne, vers 15,2 % fin 2020, soit un niveau proche de sa moyenne sur longue période. L'investissement des ménages qui enregistrerait une progression de plus de 5 % en 2017, devrait ralentir tout en restant positif en 2018-2020.

Mesurée avec l'indice des prix à la consommation, l'inflation devrait évoluer autour de 1,4 % en 2018 autour de 1,2 % en 2019. Soit un rythme proche de celui de 2017 (1,2 %). La progression de 2018 serait imputable aux mesures fiscales sur le tabac et l'énergie. La baisse des loyers des HLM aurait un effet inverse. En 2020, l'inflation resterait inférieure à 2 % (1,6 %).

Le déficit public serait légèrement inférieur à 3 % du PIB en 2017 et 2018 faisant de la France un des derniers pays à ne pas avoir assaini ses comptes. Le déficit des administrations publiques se réduirait, dans ce cadre, de 3,4 % du PIB en 2016 à 2,9 % en 2017, principalement grâce à l'environnement macroéconomique porteur, puis se stabiliserait en 2018 à ce niveau, donc sous la limite de Maastricht.

En 2018, le ratio des prélèvements obligatoires diminuerait de 0,3 point de pourcentage à 44,3 % du PIB, après 44,6 % en 2017 (hors effet temporaire lié au remboursement de la taxe sur les dividendes). Les nouveaux allègements prévus, portant notamment sur la fiscalité des ménages, auraient ensuite un effet plus marqué en 2019 et 2020. Les dépenses publiques primaires (hors crédit d'impôts et déflatées par l'indice des prix hors tabacs) continueraient de croître en volume de 1,0 % en 2018, après 1,1 % en 2017. Les économies en dépenses prévues dans les projets de lois de finances pour 2018 limiteraient en effet la progression des dépenses en 2018, mais pas suffisamment pour empêcher une dégradation du solde structurel dans un contexte de baisse des prélèvements obligatoires. Le ratio dette/PIB continuerait d'augmenter jusqu'en 2019 et se stabiliserait seulement en 2020.

La Banque centrale européenne entre deux feux

Jeudi 14 décembre, comme prévu, la Banque centrale européenne a maintenu le taux de refinancement reste ainsi à zéro et le taux de dépôt à -0,4 %. Elle a également confirmé la réduction, annoncée au mois d'octobre dernier, de son programme de rachats de dette publique et privée, ramené de 60 milliards d'euros mensuels à 30 milliards d'euros de janvier à septembre 2018, voire « au-delà » si nécessaire.

Le statu quo de la BCE intervient dans un contexte économique plutôt porteur. La banque centrale a réévalué ses prévisions de croissance s'alignant ainsi sur la tendance générale. Pour 2018, la BCE a nettement révisé à la hausse le taux de croissance de 1,8 à 2,3 %. En revanche, le Président de la BCE, Mario Draghi, n'a pu que prendre acte de la faiblesse récurrente de l'inflation. Celle-ci s'établirait, cette année, à 1,5 % et resterait inférieure à la cible des 2 % jusqu'en 2020.

Le calendrier de la remontée des taux avant la fin des rachats commence à faire débat. A priori, cette remontée qui est fonction de la date d'arrêt des rachats et de l'évolution de l'inflation, ne devrait pas intervenir avant le milieu de l'année 2019. Officiellement, la BCE refuse de fixer de dates butoirs bien qu'une minorité de membres du conseil des gouverneurs, dont Jens Weidmann, président de la Banque Fédérale d'Allemagne, le souhaiterait.

Comme pour les États-Unis, l'Europe connaît un cycle de croissance sans réelle inflation contrairement à ce qui était constaté dans le passé. Les hausses de salaires demeurent insuffisantes pour se traduire dans les prix. Le caractère hautement concurrentiel du secteur de la production pèse sur les prix. Il en est de même dans la distribution avec la montée en puissance de la vente en ligne.

La BCE a conscience qu'une remontée trop rapide des taux pourrait gêner certains États et entraîner une appréciation de l'euro qui serait nuisible à l'activité et à l'inflation en pesant sur le prix des produits importés. La BCE devrait suivre la FED avec un retard de trois ans pour la fin des politiques dites non conventionnelles. D'ici 2019 ou 2020, de nombreux facteurs pourront influencer les décisions de la BCE : le prix du pétrole, la croissance américaine et le remplacement de Mario Draghi.

Faut-il sauver le soldat « profit » ?

Un grand nombre de pays ont décidé de diminuer le taux de l'impôt sur les sociétés au point de le rendre marginal. Tous les pays de l'OCDE ont déjà ou ont prévu de réduire le poids de cet impôt. Cette tendance répond-elle à des considérations d'ordre économique rationnelles ou est-elle l'expression d'un protectionnisme déguisé ? Cette bataille fiscale a pour conséquence de placer le rôle du profit au cœur du débat économique. Contesté par des courants politiques de gauche comme de droite, sa courbe de popularité s'est progressivement améliorée, dans un premier temps au sein des pays anglo-saxons puis au sein de tous pays à partir des années 2000.

L'étrange destinée du profit

Le profit a toujours été malaimé même chez les partisans de l'économie de marché. En effet, contrairement à certaines idées reçues, les classiques et les marxistes partagent le même avis sur les bénéfiques. Ils sont voués à disparaître, à tendre vers zéro. Certes, les raisons de cet inexorable déclin diffèrent mais le résultat est le même.

Chez les classiques, la baisse du profit est liée à l'augmentation de la population (Ricardo) ou à l'augmentation de la concurrence qui pèse sur les prix (Adam Smith). Le profit est temporaire. Quand il se maintient, il est l'expression d'une rente de situation, d'un dysfonctionnement. Pour Schumpeter, le profit est le fruit de l'innovation. Le profit disparaîtra à partir du moment où l'innovation se diffusera au sein des entrepreneurs. Seules de nouvelles innovations permettent au profit de se maintenir.

Certes, des classiques comme Marshall ou Say accordent une valeur positive au profit, produit naturel de l'activité de l'entreprise ou de l'organisation. Pour ces économistes, l'activité de l'entreprise est un facteur distinct du capital et du travail et doit être rémunéré en tant que tel. Cette notion de rémunération du capital s'est imposée avec le développement des sociétés par actions. Le dividende est aussi la rémunération du risque.

Parmi les opposants au profit, figurent les Marxistes dont l'analyse est assez proche de celle de Malthus. Chez Marx, la loi des rendements décroissants oblige une augmentation croissante du capital entraînant mécaniquement une baisse du taux de profit. Le profit généré par la plus-value apportée par le travail symbolise l'exploitation du facteur travail. Le maintien du profit ne peut aboutir qu'à une réduction du montant des salaires au point de ne plus permettre le maintien en état de la force de travail.

Les investisseurs demandent-ils plus de profit ?

Sur le sujet, la littérature est dense sans pour autant être unanime. L'éclatement des chaînes de production dans le cadre de la mondialisation aurait pour conséquence la réalisation de superbénéfices réalisés par quelques groupes. Au-delà des cas atypiques des entreprises du secteur des technologies de 'information et de la communication, les profits évolueraient en fonction de la conjoncture et du contexte fiscal. En France, les études dont certaines réalisées par les pouvoirs publics n'ont pas démontré de fortes évolutions sur ces dernières décennies. La répartition de la valeur ajoutée selon le rapport de 2009 « partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunération en France » rédigé par Jean-Philippe Cotis (directeur général de l'INSEE) est restée globalement stable. En revanche, ce rapport souligne que, depuis 20 ans, le pouvoir d'achat des Français progresse lentement du fait du faible taux de croissance. Par ailleurs, ces dernières années, la répartition des profits s'est effectuée à l'avantage des dividendes et au détriment de l'autofinancement. En France, moins d'une PME sur cinq verse des dividendes. Pour les grandes entreprises, les dividendes distribués représentent, en moyenne, 4,7 % de la valeur ajoutée. Pour un quart d'entre-elles, cette proportion dépasse 7 %.

La baisse de l'IS peut-elle à contrario améliorer les salaires ? En effet, la réduction du coût des rémunérations des actionnaires peut par ricochet favoriser les salariés. Les différentes études réalisées en la matière ne sont pas très probantes sur le sujet. Les règles de fixation des salaires obéissent à un grand nombre de facteurs.

La baisse de l'IS favorisera-t-elle l'investissement ?

La meilleure rémunération des actionnaires, rendue possible par la baisse de l'IS, peut-elle conduire à une augmentation des capitaux investis dans les entreprises ? Ce lien ne se vérifie pas totalement. Le taux d'imposition des bénéfices est élevé aux États-Unis, pour autant le financement des entreprises passe essentiellement par les marchés financiers.

La baisse de l'impôt sur les sociétés accroît les cash flows des entreprises et donc leurs capacités d'investissement. Les décisions des entreprises d'investir ou pas obéissent évidemment à des critères de rentabilité mais qui dépendent en grande partie davantage de la demande que du taux d'IS. Les pays ayant baissé leur IS n'ont pas enregistré de réelle progression de l'investissement. Un débat existe sur les effets d'une progression de l'autofinancement. Cette dernière aboutit à réduire les coûts des investissements, les

entreprises ayant un moindre besoin de financement extérieur. En revanche, cela aboutit à une moindre sélection des projets d'investissement. Le recours aux crédits bancaires ou à des investisseurs contraint les dirigeants d'entreprise à sérier leurs investissements et à être plus exigeants.

L'attractivité fiscale au cœur de la baisse de la taxation des entreprises

Entre les différents pays de l'OCDE, une véritable concurrence fiscale existe en particulier en ce qui concerne la taxation des profits des entreprises. L'Irlande avec son très faible taux d'impôt sur les sociétés a fait école. Elle en a tiré par ricochet des ressources et de la croissance. Après avoir augmenté l'impôt sur les sociétés dans les années 70 et 80, les États ont décidé une rapide décade des taux, décade qui s'est accélérée depuis la Grande Récession. Dans les prochains mois, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France devraient baisser le taux de leur IS. Au sein de la zone euro, de 1996 à 2016, le taux moyen pour l'IS est passé de plus de 35 à moins de 25 %. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, le taux n'était plus que de 28 % en 2016 contre 40 % en 1996. Ces baisses sont censées attirer les sièges sociaux, attirer les investissements d'origine étrangère et ainsi créer des emplois. La diminution du taux de l'IS constitue un des éléments des politiques non coopératives que les États mettent en œuvre. Si l'objectif du protectionnisme classique était de protéger les productions nationales de concurrences extérieures, le protectionnisme fiscal vise à attirer les dividendes.

Depuis de nombreuses années, des projets de convergence des assiettes et des taux sont à l'étude au sein de l'Union européenne mais, en raison de l'absence de consensus, ils n'ont jamais pu être adoptés. L'harmonisation des assiettes française et allemande n'a pas été achevée. Les États européens ont été capables d'établir des directives pour la TVA au nom de la libre circulation des biens mais n'ont pas réussi à faire de même pour l'impôt sur les sociétés. Certes, des réflexions sont engagées pour établir des fourchettes de taux pour éviter la disparition complète de l'impôt sur les sociétés. La concurrence fiscale peut amener, en effet, à la suppression d'un impôt. Tel fut le cas quand le département de la Marne décida de fixer un tarif très bas afin d'inciter les loueurs à y immatriculer leurs véhicules. D'autres départements suivirent cet exemple, ce qui incita les pouvoirs publics à supprimer cette taxe.

Le budget européen à l'heure du Brexit

Le départ du Royaume-Uni est-il une bonne ou une mauvaise affaire pour le budget de l'Union européenne ? Au-delà de la perte de la deuxième économie européenne, du deuxième pays le plus peuplé, la décision britannique aura, en effet, des conséquences budgétaires. Le Brexit rebat les cartes au sein de l'Union européenne. L'Allemagne s'appuyait sur le Royaume-Uni pour contenir les ardeurs dépensières de la France et des États du Sud ou de l'Est. Le départ britannique pourrait conduire à une inflexion des deux grandes politiques budgétaires européennes : la politique agricole commune et la politique de cohésion.

Les conséquences budgétaires sont multiples. Le départ du Royaume-Uni pose le problème du financement des dépenses déjà engagées mais pas encore réglées, des agences européennes, des programmes pluriannuels, des fonctionnaires et des fonctionnaires retraités. Les Européens devront bâtir des budgets amputés de la contribution britannique. Les pays européens ne souhaitent en aucun cas supporter les éventuels surcoûts que provoquera le départ du Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni a admis sur le bout des lèvres le versement d'une soulte afin de solder les engagements pris et de couvrir certaines dépenses qui perdureront après leur départ (retraites des fonctionnaires). Le calcul de la facture sera complexe compte tenu de la multitude des engagements. Il faudra établir un état des lieux précis des engagements et des paiements déjà intervenus. Il faudra déterminer les règles d'indexation. Cette soulte évaluée entre 45 et 55 milliards d'euros ne sera payée selon Londres que si la Commission accepte de signer un accord commercial.

Le Royaume-Uni, un important contributeur net au budget européen

Le Royaume-Uni est le quatrième contributeur au budget européen derrière l'Allemagne, la France et l'Italie. Il assure 12 % du budget. En net, il est le deuxième contributeur derrière l'Allemagne et devant la France

En 2016, le Royaume-Uni a versé 18,5 milliards d'euros de contribution nationale. Il a bénéficié d'un rabais de 5,8 milliards d'euros et de 7 milliards d'euros de dépenses communautaires. 52 % des dépenses de l'Union au Royaume-Uni sont d'origines agricoles. Le deuxième poste est constitué des aides aux régions en difficulté (Pays de Galles notamment).

Des conséquences avant et après 2019

D'ici mars 2019, les versements du Royaume-Uni devraient se réduire du fait du ralentissement économique. Ils sont calculés comme pour tous les États membres en fonction du PIB (1 %). Certes, l'accroissement de la croissance dans les autres États membres devrait compenser ce manque à gagner britannique.

Les contributions des États donnent lieu à de fréquentes réévaluations. Les corrections sont liées aux fluctuations du revenu national brut. Or, compte tenu de la dépréciation de la livre sterling et du ralentissement de l'économie britannique, il est possible que la contribution de notre voisin soit révisée en forte baisse. Ainsi, les 27 pourraient être amenés à redonner de l'argent d'ici 2019 mais aussi un peu après. Le Royaume-Uni a, dans son passé, connu d'amples fluctuations concernant sa contribution. En 2001, le pays est même devenu bénéficiaire net de près d'un milliard d'euros.

Le recul de la date de sortie du Royaume-Uni de mars 2019 à fin 2020 a été avancé au nom de la simplification budgétaire mais la volonté des parties prenantes à la négociation est de solder le plus rapidement possible le Brexit.

Après 2019, la perte de recettes s'élèvera à environ 10 milliards d'euros. Le Royaume-Uni est le deuxième contributeur net au budget européen sur la période 2014-2016, loin derrière l'Allemagne et juste devant la France. Sa contribution nette avait été fixée à 38,7 milliards d'euros en 5 ans, soit 7,5 milliards d'euros par an en moyenne. À cette perte de recettes de recettes budgétaires, il faut ajouter les droits de douane applicables aux biens importés au Royaume-Uni qui atteignent en moyenne 3 milliards d'euros par an (le Royaume-Uni est le deuxième collecteur de droits de douane de l'Union, derrière l'Allemagne).

Dans la négociation du solde de tout compte que le Royaume-Uni est censé verser, il est tenu compte des engagements pris par ce pays notamment dans le cadre financier pluriannuel (CFP), applicable jusqu'en 2020.

Dans le cadre des programmes pluriannuels, des engagements de paiement ont été pris, des projets d'investissement ont été votés et lancés en faveur du Royaume-Uni. Des entreprises bénéficient de marchés publics. Il sera difficile de tout arrêter et de renvoyer sur le Ministère de l'Economie britannique. Une période transitoire sera nécessaire pour apurer les engagements passés.

La question des fonctionnaires britanniques

Les fonctionnaires européens doivent être, selon les traités en vigueur, obligatoirement issu d'un des États membres. En 2016, environ 2000 Britanniques travaillaient dans les institutions européennes (60 % à la Commission, 40 % dans les autres institutions) auxquels s'ajoutent 600 personnes au sein des agences. Ces fonctionnaires devront donc quitter, après le mois de mars 2019, les institutions européennes. Des dérogations devront être sans nul doute accordées afin d'éviter des problèmes d'organisation au sein des services et des agences. Les fonctionnaires britanniques devront cesser leur activité. Un certain nombre seront de fait mis à la retraite anticipée ; d'autres devront être indemnisés. Il en résultera pour la Commission des surcoûts qui devront être pris en charge par le Royaume-Uni. Le même problème concernera les eurodéputés britanniques.

La délicate question commerciale et des droits de douane

Pour les 3 milliards d'euros de droits de douane que versent chaque année le Royaume-Uni au budget européen, tout dépendra de l'éventuel accord commercial qui sera signé entre le Royaume-Uni et la Commission de Bruxelles.

Si aucun accord n'est signé, le Royaume-Uni sera soumis aux règles de droit commun en matière d'échanges. Les biens et services entrant sur son territoire seront assujettis à des droits de douane qui seront autant de recettes pour l'Etat britannique. L'Union européenne percevra de son côté les droits de douane appliqués sur les produits britanniques entrant dans l'Union. Du fait du fort déficit commercial du Royaume-Uni, l'Union européenne sortira perdante de cette modification d'affectation des droits de douane. Par ailleurs, toujours en cas d'absence d'accord, les échanges entre le Royaume-Uni et l'Union européenne pourraient se contracter. Une contraction de 25 % a été mentionnée par la Fondation Schuman.

La signature d'un accord commercial est certainement souhaitable pour l'ensemble des acteurs. Certains y ont un fort intérêt. L'Irlande est le pays qui serait le plus touché si le Royaume-Uni n'était pas intégré à une zone de libre-échange avec l'Union du fait de la partition de son territoire. Les pays d'Europe du Nord et l'Allemagne seraient également touchés tout comme la France qui dégage un confortable excédent commercial avec le Royaume-Uni. Compte tenu de l'implication des entreprises britanniques dans les chaînes de production, une absence totale d'accord serait préjudiciable sur le plan économique. À titre d'exemple, Airbus serait amené à acquitter des droits de douane sur les ailes d'avions, fabriquées au Pays de Galles.

La négociation des traités commerciaux étant une compétence exclusive de l'Union européenne, les États membres n'ayant pas la possibilité d'en signer individuellement. Il est donc nécessaire d'élaborer un consensus sur ce sujet. En l'état de la négociation, le Royaume-Uni refuse l'idée d'une Union douanière impliquant un tarif extérieur commun. Des partisans du Brexit considèrent que la sortie de l'Union offre au Royaume-Uni une

opportunité pour développer ses exportations sans être entravé par les barrières douanières du tarif commun. Les Britanniques rejettent l'idée de payer un droit d'entrée pour accéder au marché unique qui se situerait entre 3 à 7 milliards d'euros par an.

De ce fait, le Royaume-Uni ne prévoit pas d'adhérer à l'Espace Economique Européen (EEE) qui rassemble l'Union européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein, la Suisse n'en faisant pas partie. Cette dernière est, en revanche, membre de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). L'EEE étend aux 3 pays cités ci-dessus les quatre libertés du marché unique européen :

- La liberté de circulation des marchandises (règles techniques, normes, essais et certifications, contrôles vétérinaires etc.) ;
- La liberté de circulation des services (services financiers (banques, assurances, télécommunications, audiovisuel, transport ;
- La liberté de circulation des capitaux ;
- La liberté de circulation des personnes : liberté d'établissement dans un pays de l'EEE, reconnaissance des diplômes, législation dans le domaine de la sécurité sociale.

À la différence du marché unique européen, cet espace ne concerne pas tous les biens et services. Les biens agricoles en sont, par exemple, exclus.

Le Royaume-Uni rêve d'un accord commercial à la carte, ce qui apparaît aujourd'hui difficile à imaginer. Les autorités de ce pays espèrent diviser les États membres dont les intérêts sur ce dossier ne sont pas convergents.

La participation du Royaume-Uni à certains projets européens

La Commission de Bruxelles a demandé que le Royaume-Uni finance les dépenses supplémentaires générées par son départ. 67 entités seraient impactées par le Brexit. Ainsi, les autorités britanniques devront financer les déménagements des sièges des deux agences décentralisées situées à Londres, l'agence européenne du médicament (897 personnes) et l'autorité bancaire européenne (154 personnes).

Néanmoins, le Royaume-Uni recouvrera la fraction correspondant à son poids relatif dans les actifs de l'Union, notamment le remboursement de sa part dans le capital de la Banque centrale européenne et de ses engagements dans la banque européenne d'investissement.

Le Royaume-Uni est partie prenante dans un grand nombre de programmes européens dont certains ont une dimension internationale. Il apparaît difficile que le départ de ce pays de l'Union entraîne son exclusion de tous ces programmes. Ainsi, le Royaume-Uni participa à « la facilité en faveur des réfugiés en Turquie » ou encore au « Fonds européen de développement », qui vient en aide aux pays les plus pauvres. Un désengagement brutal britannique aurait d'importantes incidences politiques. Il en est de même pour la participation britannique au démantèlement des installations nucléaires dans certains pays d'Europe de l'Est, à l'agence environnementale européenne, à l'agence européenne de sécurité aérienne, à Erasmus ou à Galileo.

Sur ce type de programmes, des partenariats seront certainement signés sur le modèle de ceux qui existent avec la Suisse ou la Norvège. La Suisse verse annuellement pour participer à certains de ces programmes 800 millions d'euros par an.

Quel montant de dépenses après le départ du Royaume-Uni ?

Le départ britannique occasionnant une perte de 10 milliards d'euros en net, les débats budgétaires entre les États membres risquent d'être âpres. L'Allemagne qui jusqu'à maintenant pouvait compter sur le Royaume-Uni pour limiter les tentations dépensières de certains membres devra monter au créneau plus qu'auparavant pour défendre ses positions. Son objectif est de maintenir le budget à 1 % du Revenu National Brut (RNB) européen. La réalisation d'économies budgétaire sera nécessaire d'autant plus que plusieurs États ont déjà affirmé leur volonté de ne pas augmenter leur contribution (Pays-Bas, Danemark, Suède, Finlande et Autriche).

Jusqu'au début des années 2000, la France se rangeait parmi les États demandant un accroissement des dépenses. La dégradation de son solde budgétaire (différence entre sa contribution et les retours budgétaires) en raison de la mise en œuvre des nouvelles règles de la Politique Agricole Commune a provoqué un changement de position. La France s'est associée avec les Allemands et les Britanniques pour maîtriser le budget européen. Durant le quinquennat de François Hollande, une inflexion verbale mais pas suivie d'effet a été constatée concernant la position française. La volonté d'Emmanuel Macron de relancer le processus de construction européenne est difficilement conciliable avec le maintien du budget à 1 % du RNB. Néanmoins, les marges de manœuvre de la France sont faibles d'autant plus qu'elle risque d'être en 2018 le seul État européen en situation de déficit excessif.

En Europe, de plus en plus de voix, même en Allemagne, s'élèvent pour reconsidérer le budget européen. Pour mener des actions dans le domaine de l'environnement, de l'immigration, de la sécurité intérieure et extérieure ainsi qu'en matière de recherche, un budget de 3 à 5 % du RNB (500 à 750 milliards d'euros) serait nécessaire. Aujourd'hui, le montant du budget européen est inférieur au déficit public français ; le nombre de fonctionnaires européens est plus faible que celui du Ministère de l'agriculture français. L'idée d'un doublement ou d'un triplement du budget dans le cadre de l'Union à 27 n'est pas d'actualité. L'idée d'atteindre le plafond de ressources propres fixé à 1,23 % du RNB pour 2020 serait déjà une victoire pour les pro-européens. Le passage de 1 à 1,23 % permettrait de compenser le départ britannique.

A quoi ressemblera la PAC sans les Britanniques ?

Dans le cadre de la future discussion budgétaire, le dossier de la Politique Agricole Commune donnera lieu, une nouvelle fois, à des débats agités. La PAC représente 38 % du budget européen. Son poids est en baisse depuis une vingtaine d'année. Dans les années 80, plus de 50 % du budget européen était destiné à financer la PAC. Le Royaume-Uni qui ne profitait peu de la PAC en était un farouche opposant. Son départ devrait arranger les pays agricoles comme la France, l'Espagne, la Pologne ou la Roumanie. L'évolution de la PAC, ces dernières années, est liée en grande partie aux positions britanniques. Le remplacement des aides à la production par des aides à l'exploitation a été initié par le gouvernement de Londres. Pour le commissaire chargé de l'agriculture Phil Hogan, « les ministres successifs du Royaume-Uni ont influencé l'évolution de la PAC d'une façon positive, en insistant sur une plus grande orientation vers le marché, sur la protection de l'environnement et sur une politique de développement rural plus large ». La France a été pénalisée par cette transformation de la PAC. Le départ des Britanniques ne devrait pas néanmoins s'accompagner d'un retour à l'ancien système. Le document de réflexion de la Commission pour le futur

budget rappelle l'impératif de réformer la PAC à travers un meilleur ciblage des aides directes, surtout dans les zones périphériques afin d'aider les exploitations les plus pauvres. Des cofinancements nationaux pourraient être développés, ce qui pourrait amener, à terme, un démontage de la PAC. Ce document met en avant cinq scénarios possibles pour la période 2021-2027 : un scénario de continuité, un scénario de contractions des actions communes, un scénario de développement des coopérations sur une base volontaire, un scénario de réforme radicale et un scénario d'augmentation.

À l'exception du scénario, hautement improbable, de l'augmentation du budget, la Commission européenne prévoit de consacrer moins de ressources à la PAC, en ciblant les dépenses sur les agriculteurs rencontrant des contraintes particulières (zone de montagne, petites exploitations), sur l'aide à l'investissement dans les zones rurales, en particulier en faveur de mesures agroenvironnementales et sur le soutien à des instruments de gestion des risques. Dans le scénario de réforme radicale, la Commission européenne envisage même une réduction drastique des paiements directs.

La politique de cohésion remise en cause ?

L'ouverture de l'Europe s'est accompagnée d'un effort financier important en faveur des États nouvellement intégrés. Certains considèrent que désormais il est temps de réduire les aides qui créent des distorsions de concurrence. Une part croissante de l'opinion publique des pays historiques de l'Union européenne rejette cette solidarité. Pour autant, la politique de cohésion est l'expression budgétaire de la solidarité entre États membres. En outre, en raison des critères retenus, tous les pays bénéficient de dotations de cohésion. Le Royaume-Uni n'échappe pas à cette règle du fait du soutien communautaire à certaines régions du Pays de Galles ou de l'Écosse. La France bénéficie également des aides européennes pour ses régions ultrapériphériques et pour la Corse. Cette politique passe par une aide sous forme de subventions d'investissements. Cette politique représente un paquet budgétaire de 350 milliards d'euros sur 7 ans. La Pologne bénéficie de 10 milliards d'euros par an.

Sur la pression des principaux États bénéficiaires, l'Union européenne maintient le niveau actuel des enveloppes globales (350 milliards d'euros sur 7 ans), nécessitant un effort budgétaire de la part des États membres. A priori, cette option est récusée par une majorité de pays. De ce fait, une baisse du budget consacré à la politique régionale est attendue. L'adaptation à la baisse des crédits se fera alors soit par une diminution des dotations aux actuels bénéficiaires, soit par une réduction du nombre de régions bénéficiaires.

La réduction du nombre de régions pose un véritable problème politique. En effet, certains États comme la France ou l'Allemagne seraient pénalisés avec à la clef une augmentation de leur contribution nette. Aujourd'hui, certains considèrent que la ventilation des aides communautaires n'est pas efficiente. Il conviendrait de définir des clefs de répartition simples et intangibles sur le mode de la péréquation allemande. Seules les régions ayant un PIB par habitant inférieur de 25 % à la moyenne communautaire seraient éligibles. L'Allemagne et la France considèrent, par exemple, que si la politique de cohésion doit être concentrée sur les régions les plus pauvres, elle ne doit pas être réservée à elles seules.

Le retour du « I want my money back »

La discussion du paquet budgétaire 2021-2027 pourrait donner lieu au retour de la question du rabais. Supposé s'éteindre avec le départ du Royaume-Uni, elle pourrait revenir en raison de l'hostilité croissante, chez certains États membre, que provoque la contribution au budget européen. Aux Pays-Bas, au Danemark, en Autriche et aussi en Allemagne, des voix se font entendre pour demander une diminution de la dotation à l'Europe. Les Allemands sont de plus en plus critiques sur le budget européen accusé d'aider des pays peu rigoureux. L'élaboration des futurs budgets européens sera néanmoins facilitée par la reprise économique. Pour la première fois depuis 2011, l'Europe a renoué avec un niveau correct de croissance, croissance qui concerne tous les États membres. Cette situation devrait faciliter les ajustements rendus nécessaires par le départ des Britanniques.

LE COIN DES TENDANCES

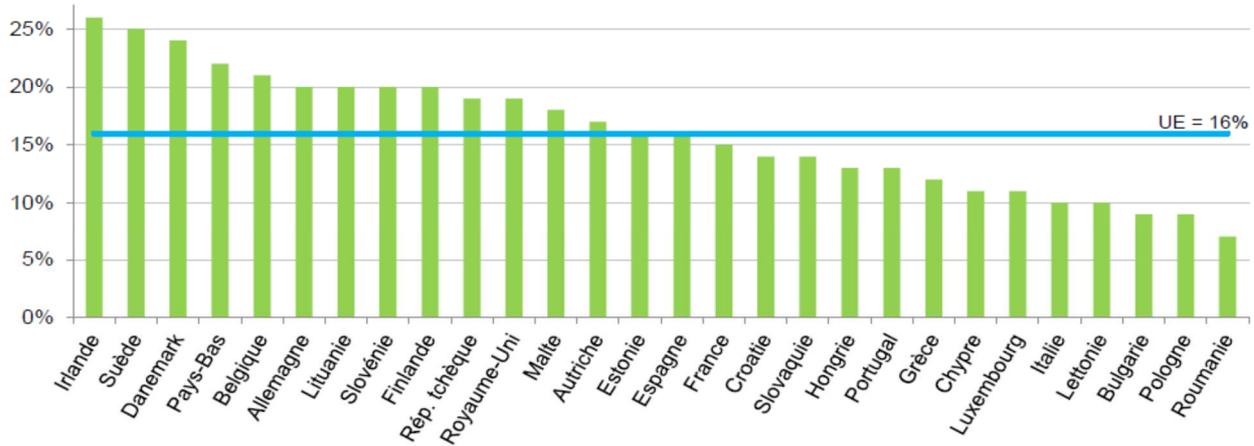
Les entreprises européennes mettent le cap sur le digital

En 2016, 16 % des entreprises situées dans l'Union européenne (UE) et employant au moins dix personnes ont reçu des commandes via un site web ou via des applications. Ces ventes web comprennent tant les ventes aux consommateurs individuels que celles réalisées au profit d'autres entreprises. Ce taux était de 12 % en 2010 mais il est stable depuis deux ans. Parmi ces entreprises, la quasi-totalité (97 %) a vendu au sein même de son pays, tandis que moins de la moitié (44 %) a effectué des ventes à des clients situés dans d'autres États membres de l'Union et plus d'un quart (28 %) à des clients extra-communautaires. Près de 2 entreprises de l'Union sur 5 ayant effectué des ventes web auprès d'autres États membres de l'UE en 2016 faisaient état de difficultés, du fait notamment des coûts de livraison et/ou des barrières linguistiques.

Au niveau des différents États membres, la vente en ligne rencontre plus ou moins de succès. Ainsi, en Irlande, en Suède et au Danemark, une entreprise sur quatre a vendu en ligne. À l'autre extrémité de l'échelle, les ventes web concernaient une entreprise sur dix voire moins en Roumanie (7 %), en Bulgarie ainsi qu'en Pologne (9 % chacune), en Italie ainsi qu'en Lettonie (10 % chacune).

En France, 67 % des entreprises ont un site web, soit 10 points que la moyenne communautaire. 15 % effectue des ventes en ligne (moyenne européenne de 16 %). 41 % des entreprises françaises ayant un site web vendent dans d'autres États membres de l'union européenne et 28 % en dehors de l'Union. Le retard français s'explique en partie par le poids plus important des petites entreprises que chez nos partenaires. Le caractère fortement tertiaire de l'économie française contribue également au moindre rôle du web comme vecteur de vente. Arrivent en tête les États ayant une forte appétence digitale (Irlande, Suède, Finlande) ou ayant des traditions industrielles et commerciales (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, République tchèque).

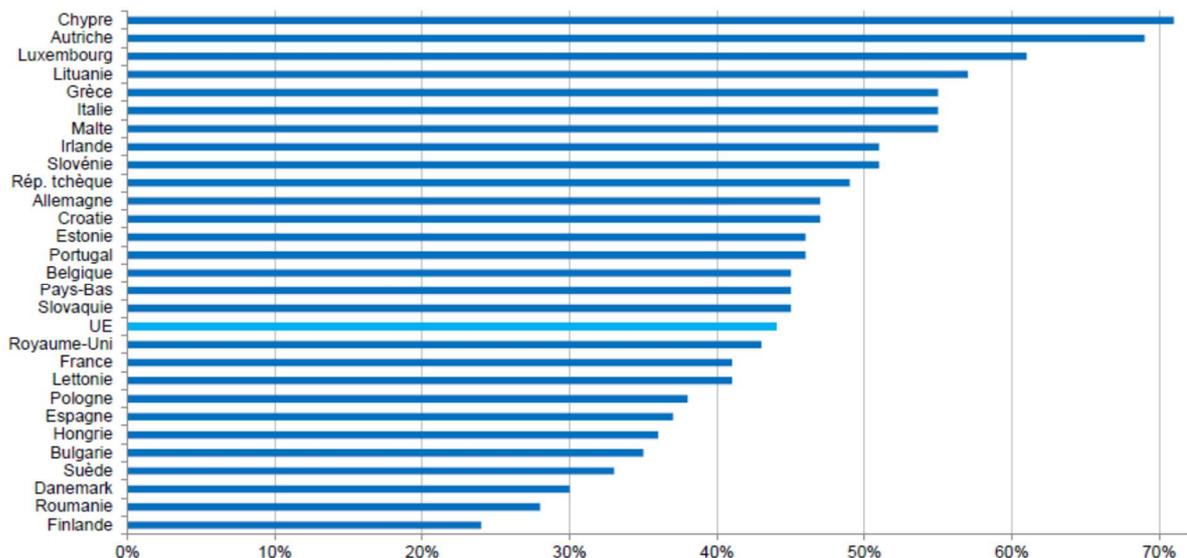
Entreprises de l'UE ayant effectué des ventes web en 2016 (en % des entreprises de 10 personnes ou plus)



Source : Eurostat

La vente web transfrontalière intra-UE est plus courante pour les entreprises des petits États comme Chypre, l'Autriche ou le Luxembourg. En revanche, cela concerne un tiers ou moins des entreprises dans les trois États membres nordiques – Finlande (24 %), Danemark (30 %) et Suède (33 %) – de même qu'en Roumanie (28 %). En ce qui concerne le commerce avec les pays hors UE, c'est uniquement à Chypre que plus de la moitié (62 %) des entreprises vendent à des clients extra-communautaires. Suivaient Malte (44 %), l'Irlande (41 %) et le Portugal (40 %).

Ventes web à d'autres États membres de l'UE, 2016 (en % des entreprises ayant effectué des ventes web)



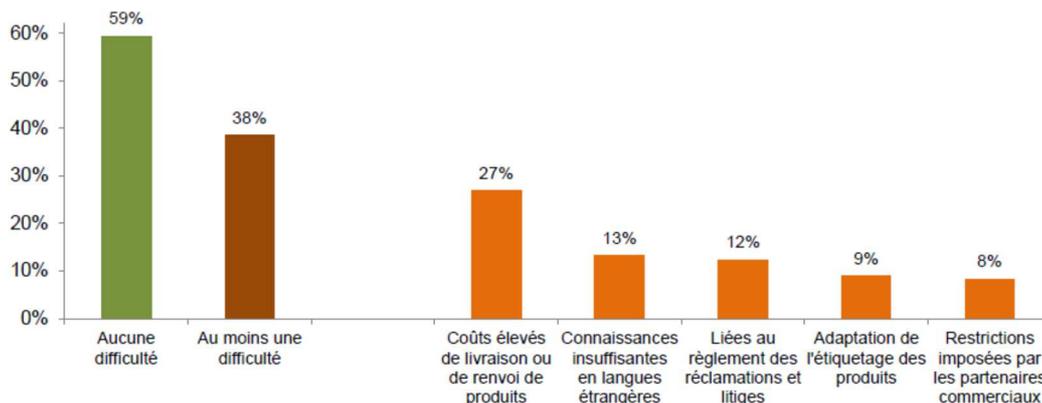
Source : Eurostat

Les frais de transport, le principal obstacle aux ventes web transfrontalières au sein de l'Union

59 % des entreprises ayant reçu des commandes via un site web ou via des applications au cours de l'année 2016 estimaient n'avoir rencontré aucune difficulté. Toutefois, près de 4 sur 10 (38 %) ont soulevé plusieurs catégories de problèmes. Les coûts élevés d'expédition et de réexpédition des produits constituent pour 27 % des

entreprises un frein au développement des ventes en ligne. Suivent les barrières d'ordre technique telles que le manque de connaissance des langues étrangères (13 %) ou l'adaptation de l'étiquetage des produits (9 %), et/ou des raisons juridiques liées par exemple à la résolution des litiges et différends (12 %).

Difficultés pour les ventes web vers d'autres États membres de l'UE, 2016 (en % des entreprises ayant effectué des ventes web intra-UE)



Source : Eurostat

La France, le pays des TPE mais aussi des grands groupes

L'économie des pays avancés et émergents se structure de plus en plus autour de groupes et de réseaux dont le capital est détenu par des actionnaires pouvant se situer dans de nombreux pays. L'activité de ces groupes, avec l'éclatement des chaînes de valeurs, s'effectue dans de nombreux pays et sur plusieurs continents.

Selon le classement établi par le cabinet de conseils PwC, la France place 4 de ses entreprises parmi les 100 premières entreprises mondiales et arrive en 5^{ème} position. La première place est occupée par les États-Unis qui classent 54 entreprises américaines parmi les 100 entreprises les mieux valorisées au monde. Elles représentent à elles seules 62% de la capitalisation boursière totale. La forte croissance des capitalisations boursières des géants du Net a favorisé les États-Unis. En 2016, les entreprises américaines du classement ont vu leur capitalisation boursière augmenter de 314 milliards de dollars supplémentaires. La Chine possède 11 entreprises dans le classement. L'Europe en compte 24 entreprises (2 de moins qu'en 2015 et 17 de moins qu'en 2008) et représente 19 % de la capitalisation boursière totale. Le Royaume-Uni arrive au 3^e rang au niveau international avec 7 entreprises parmi les 100 premières,

Les quatre entreprises françaises classées sont Total (57^e), Sanofi (61^e), L'Oréal (67^e) et LVMH (86^e).

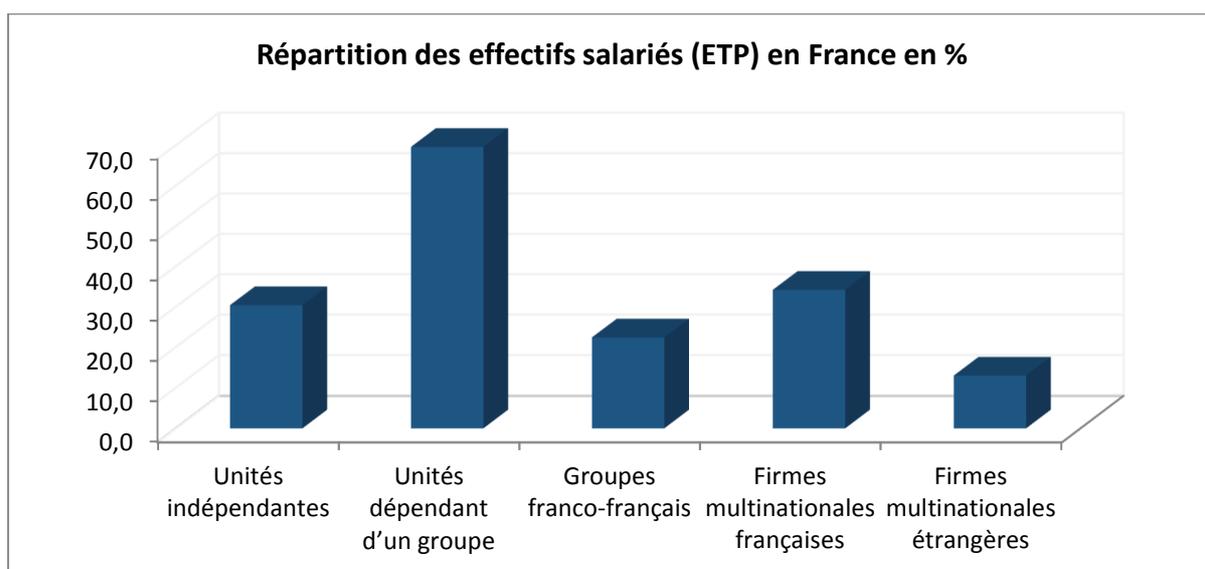
Selon le classement de Fortune Global 500 qui recense les 500 premières entreprises mondiales par leur chiffre d'affaires, la France se classait, en 2016, au 4^e rang (29 entreprises). Notre pays est devancé par les États-Unis (134), la Chine (103) et le Japon (52). L'Allemagne et le Royaume-Uni sont respectivement 5^e et 6^e.

A la fin de l'année 2015, la France comptait ainsi 123 000 groupes rassemblant 442 000 sociétés employant 10,5 millions de salariés en équivalent temps plein sur le territoire français, soit la moitié de l'ensemble des salariés des secteurs privé et public.

En moyenne, les groupes présents sur le territoire comptent quatre sociétés sur le sol français. Et parmi ces 123 000 groupes, six sur dix sont constitués seulement d'une société qui appartient dans ce cas à une firme multinationale ou de deux sociétés implantées en France. Neuf groupes sur dix présents en France sont sous contrôle français. La quasi-totalité d'entre eux (95 %) sont des groupes franco-français. Les autres (5 %) sont des firmes multinationales sous contrôle français.

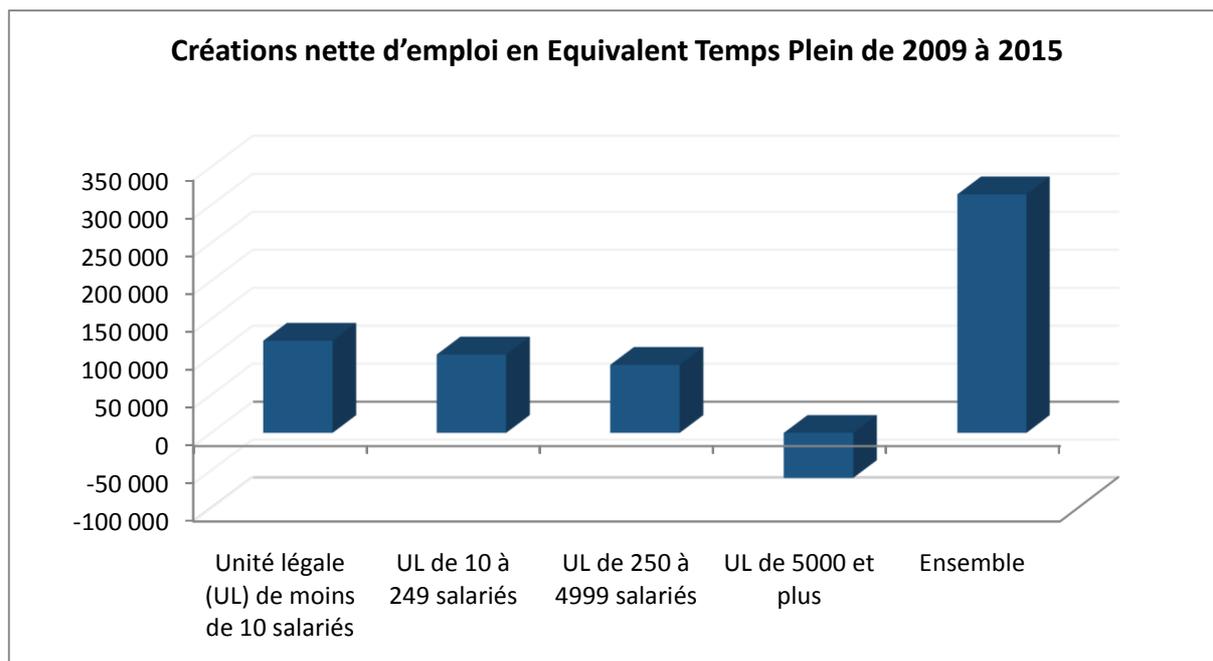
Les groupes de moins de 250 salariés en France sont de très loin les plus nombreux (97 %), mais ils ne représentent qu'un quart des effectifs salariés en France des groupes. À l'inverse, les 220 plus grands groupes concentrent à eux seuls 41 % des effectifs des groupes. Les firmes multinationales françaises emploient cinq millions de salariés, soit presque la moitié des effectifs en France des groupes. Les deux principaux pays contrôlant des firmes qui emploient des salariés dans des filiales sur le sol français sont les États-Unis avec 308 000 salariés et l'Allemagne avec 295 000 salariés.

Ces dernières années, les grandes entreprises ont réduit leurs effectifs sur le territoire national. Leur mondialisation s'est accompagnée d'une redistribution internationale de leurs centres de production.



Source : INSEE

Depuis la crise, les grandes structures ont poursuivi l'allègement de leurs effectifs. Les créations d'emploi en France ont été majoritairement réalisées au sein des PME et des TPE dont certaines sont rattachées ou adossées à de grands groupes.



Source : INSEE

En 2015, les firmes multinationales françaises (hors secteur bancaire et services non marchands) contrôlent 37 000 filiales à l'étranger dans plus de 190 pays. Les filiales à l'étranger emploient 5,5 millions de salariés, ce qui représente 58 % des effectifs des firmes dont elles font partie en 2015. Elles réalisent 1 211 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé, soit 54 % du chiffre d'affaires consolidé total des firmes multinationales françaises. Ces firmes ont effectué 63,2 milliards d'investissements corporels dans leurs filiales à l'étranger. Le coût salarial par tête y est en moyenne de 38 000 euros par an.

La moitié des filiales françaises sont implantées dans 10 pays principaux. Parmi ces dix pays, les trois premiers concentrent près d'un quart des filiales françaises à l'étranger : les États-Unis (3 500 filiales), le Royaume-Uni (2 900 filiales) et l'Allemagne (2 600 filiales). Ces trois pays sont également les plus importants pour le chiffre d'affaires consolidé. Ils représentent 35 % du chiffre d'affaires consolidé total réalisé à l'étranger par les firmes multinationales françaises. En ajoutant la Chine et l'Italie, la moitié des chiffres d'affaires consolidés sont concentrés dans cinq pays. De son côté, l'Union européenne représente un peu moins de la moitié des filiales françaises (46 %) et des chiffres d'affaires consolidés totaux (46 %).

En matière d'effectifs salariés à l'étranger, les trois premiers pays sont les États-Unis (608 000 salariés), la Chine (498 000) et le Brésil (464 000). Ces trois pays représentent 29 % du total des emplois à l'étranger des multinationales françaises et 46 % des emplois hors Union européenne. Au sein de l'Union européenne, les emplois se concentrent au Royaume-Uni (377 000 salariés), en Allemagne (347 000) et en Espagne (299 000). Ces trois pays représentent 19 % du total des emplois à l'étranger des multinationales françaises et 50 % des emplois localisés en Union européenne. Dans son ensemble, l'Union européenne, hormis la France, reste la première zone d'implantation des firmes multinationales françaises, avec 37 % des effectifs à l'étranger, soit 2,1 millions de salariés. Le coût salarial par tête est significativement plus élevé dans l'Union européenne (49 000 euros) que dans le reste du monde (31 500 euros).

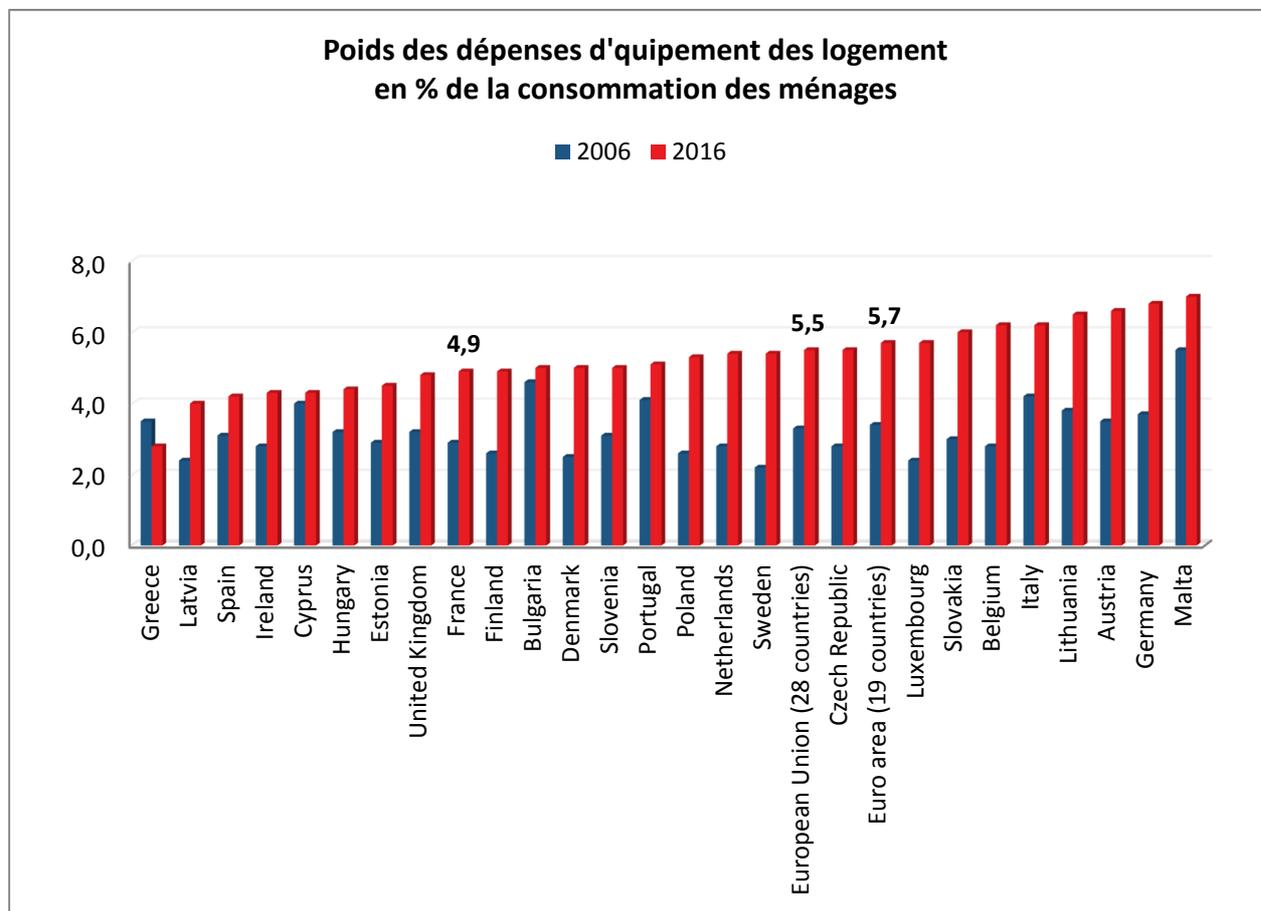
Dans les firmes multinationales françaises, 37 % des salariés des filiales implantées à l'étranger travaillent dans l'industrie, 36 % dans les services, 23 % dans le commerce, 4 % dans la construction et moins de 1 % dans l'agriculture.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Les ménages pas tous égaux pour équiper leur maison

Le poids des dépenses des ménages pour l'ameublement, l'équipement et l'entretien courant est le plus élevé à Malte et en Allemagne et est le plus bas en Grèce. Ce dernier pays est le seul à avoir enregistré une baisse de la part du budget des ménages consacrée à l'équipement des logements lors de ces dix dernières années. Face à la diminution des revenus, les Grecs ont été contraints de modifier leurs habitudes de consommation. Les dépenses d'équipement des ménages qui sont par nature reportables en ont fait les frais.

En 2016, les ménages consacrant la part la plus importante à l'équipement de leur demeure résident à de Malte (7,0 % de leur budget), en Allemagne (6,8 %) et en Autriche (6,6 %). À l'autre extrémité de l'échelle, la proportion la plus faible a été enregistrée en Grèce (2,8 %), devant la Lettonie (4,0 %) et l'Espagne (4,2 %). La France avec un ratio de 4,9 % se situe au-dessous de la moyenne européenne. Le coût élevé de l'acquisition ou de la location d'un bien immobilier pèse sur le montant des dépenses consacrées à son équipement et à son entretien.



Eurostat

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 17 décembre

Au **Japon**, seront publiés **les résultats de la balance commerciale** du mois de novembre.

Lundi 18 décembre

En **Italie**, seront communiqués **les résultats de la balance commerciale** du mois d'octobre.

Pour **l'Union européenne**, sera rendu public **l'indice des prix à la consommation** du mois de novembre.

En **Allemagne**, la **Bundesbank** publiera son **rapport mensuel**.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **l'indice NAHB du marché immobilier** de décembre.

Mardi 19 décembre

Au **Japon**, sera communiqué **l'indice de la production** du mois d'octobre.

Pour **l'Allemagne**, les **indices IFO**, « **perspectives** », « **indice du climat des affaires** » et « **estimation courante** » seront rendus publics.

Pour **l'Union européenne**, le **coût du travail pour le 3^e trimestre** sera connu. Sera également publiée **la production d'octobre**.

Aux **États-Unis**, les **misés en chantier et les permis de construire** de novembre seront rendus publics. Seront connus **les résultats de la balance courante du 3^e trimestre**. **L'indice Redbook** du 11 décembre sera publié. Il faudra également suivre **les stocks de pétrole brut hebdomadaires**.

Mercredi 20 décembre

En **Allemagne**, **l'indice des prix à la production** de novembre sera rendu public.

Pour **l'Union européenne**, il faudra regarder **les résultats de la balance courante** d'octobre.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **les ventes de maisons existantes** de novembre. **Les variations de stocks de pétrole** au 15 décembre seront publiées.

Jeudi 21 décembre

Au **Japon**, il faudra suivre **les décisions de la Banque centrale** en matière de **taux directeurs**.

Aux États-Unis, il faudra regarder **l'enquête de la Fed de Philadelphie pour le secteur manufacturier** de décembre. Seront connus **l'indice des prix des maisons** du mois d'octobre, **l'indice de l'activité nationale de la Fed de Chicago** pour le mois de novembre et une **version corrigée de la croissance du 3^e trimestre**.

Pour **l'Union européenne**, il faudra suivre **l'indice de confiance des consommateurs**.

Vendredi 22 décembre

En **Allemagne**, **l'enquête sur la confiance des consommateurs** de janvier GfK sera rendue publique.

En **France**, **les dépenses de consommation** de novembre seront connues.

En **Italie**, il faudra suivre **l'indice sur la confiance des consommateurs**. Seront publiées **les ventes industrielles** d'octobre.

Pour **le Royaume-Uni**, **une version affinée du PIB du 3^e trimestre** sera communiquée. **L'indice des services** pour le 4^e trimestre sera publié.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **les dépenses de consommation et les revenus personnels** de novembre. Seront également publiés **les commandes de biens durables** de novembre, **l'indice de confiance des consommateurs Reuters / Michigan** de décembre, **l'activité manufacturière de la Fed du Kansas** de décembre, **les ventes de maisons neuves** de novembre et **le décompte des forages pétroliers US Baker-Hughes**.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros</i> <i>2017</i>	2 229	3 144	1 681	1 119	10 789	2 393
Croissance du PIB T3 sur un an en % <i>sept. 2017</i>	2,2	2,8	1,8	3,1	2,5	1,5
Inflation en % - nov.2017 <i>*octobre</i>	1,2	1,8	0,9	1,7	1,5	3,0*
Taux de chômage en % - oct 2017	9,4	3,6	11,1	16,7	8,8	4,2
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,6	42,4	47,8	42,1
Solde public en % du PIB	-3,4	+0,8	-2,5	-4,5	-1,6	-2,9
Dettes publiques en % du PIB 2016	96,5	68,1	132,0	99,0	91,1	84,5
Balance des paiements courants en % du PIB sept. 2017	-1,0	7,8	2,7	1,8	3,2	-5,1
Échanges de biens en % du PIB – sept. 2017	-2,7	7,5	2,7	-2,1	2,2	-7,3
Parts de marché à l'exportation en % 2017	3,1	8,4	2,9	1,9	26,8	2,6
variation depuis 1999 en %	-47,5	-16,5	-35,8	-10,5	-22,4	-48,5

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

7, rue Falguière • 75015 Paris
Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36
phcrevel@lorello.fr • www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----
Prénom -----
Fonction: -----
Organisme: -----
Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----
Tél.: -----
E-mail:-----